

LE PREFET DU VAL-D'OISE

Direction Départementale des Territoires

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE

Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

Par arrêté préfectoral N° 13 164 du 12 avril 2016, une enquête publique d'un mois est ouverte en mairies de CORMEILLES-EN-PARISIS – MONTIGNY-LES-CORMEILLES – FRANCONVILLE – ARGENTEUIL - BEAUCHAMP – BEZONS – EAUBONNE – ERMONT – LA FRETTE-SUR-SEINE – HERBLAY – PIERRELAYE – LE PLESSIS-BOUCHARD – SANNOIS – TAVERNY (Val-d'Oise) et ACHERES – MAISONS-LAFITTE – SAINT-GERMAIN-EN-LAYE – SARTROUVILLE (Yvelines), **du lundi 2 mai 2016 au jeudi 2 juin 2016 inclus**, en application du code de l'environnement, sur la demande présentée par la **Société PLACOPLATRE** (représentée par Ségolène Dubois - Chef de projets – 105, Route d'Argenteuil - 95240 – Cormeilles-en-Parisis – Tél. : 01-34-50-40-81) en vue d'obtenir l'autorisation d'extension en souterrain de l'exploitation de la carrière de **CORMEILLES-EN-PARISIS**, le renouvellement partiel d'autorisation d'exploitation de la carrière à ciel ouvert de gypse de Cormeilles-en-Parisis ainsi que l'autorisation d'exploiter des installations de traitement, de transit de produits minéraux et de stockage des stériles d'extraction non inertes et non dangereux, au titre notamment des rubriques ci-après :

- **Exploitation de carrière à ciel ouverture**
(Exploitation de gypse en aérien sur une surface de 86 ha 30 a 22 ca - 350 000 t/an avec un maximum de 1 000 000 t/an de gypse extrait)
N° 2510 – 1 = Installation soumise à Autorisation
- **Exploitation de carrière en souterrain**
(Exploitation de gypse en souterrain sur une surface de 160 ha 39 a 79 ca - 350 000 t/an avec un maximum de 1 000 000 t/an de gypse extrait)
N° 2510 - 1 = Installation soumise à Autorisation
- **Installation de broyage, concassage**
1. Installations de broyage, concassage, criblage, ensachage, pulvérisation, nettoyage, tamisage, mélange de pierres, cailloux, minerais et autres produits minéraux naturels ou artificiels ou de déchets non dangereux inertes, autres que celles visées par d'autres rubriques et par la sous-rubrique 2515-2
La puissance installée des installations étant supérieure à 550 Kw
(Traitement primaire souterrain : 560 kW - Traitement primaire ciel ouvert : 560 kW - Traitement secondaire : 240 kW)
N° 2515 – 1 – a = Installation soumise à Autorisation
- **Station de transit de produits minéraux ou de déchets non dangereux inertes** autres que ceux visés par d'autres rubriques. La superficie de l'aire de transit étant supérieure à 30 000 m²
(Stockage, sur la carrière à ciel ouvert, de gypse de 2^e et 3^e masse - 330 000 m³)
N° 2517 – 1 = Installation soumise à Autorisation
- **Installation de stockage de déchets résultant de la prospection, de l'extraction, du traitement et du stockage de ressources minérales ainsi que de l'exploitation de carrières**
(Stockage de stériles d'extraction non inertes et non dangereux dans les niveaux de fond de fouille de la carrière à ciel ouvert en lieu et place des masses de gypses et marnes)
N° 2720 - 2 = Installation soumise à Autorisation

Une commission d'enquête a été désignée par ordonnance du tribunal administratif de Cergy-Pontoise du 6 avril 2016.

Cette commission d'enquête sera présidée par Monsieur Gérard BONNEVIE, nommé commissaire enquêteur titulaire, accompagné de Messieurs Maurice FLOQUET et Jean-Jacques BALAND, commissaires enquêteurs titulaires (et Monsieur Jean-Luc DESJARDINS, commissaire enquêteur suppléant).

Elle sera chargée de réunir les observations présentées sur les registres d'enquête et le président de la commission sera chargé de les clore à l'expiration du délai ci-dessus indiqué, compte-tenu de la pluralité des lieux d'enquête.

Les permanences seront assurées de la façon suivante :

Mairie d'ARGENTEUIL

- le lundi 2 mai 2016 de 14 h 00 à 17 h 00
- le mercredi 18 mai 2016 de 9 h 00 à 12 h 00
- le samedi 28 mai 2016 de 9 h 00 à 12 h 00

Mairie de MONTIGNY-LES-CORMEILLES

- le lundi 2 mai 2016 de 14 h 00 à 17 h 00
- le mercredi 18 mai 2016 de 8 h 45 à 11 h 45
- le jeudi 2 juin 2016 de 14 h 00 à 17 h 00

Mairie de CORMEILLES-EN-PARISIS

- le mardi 3 mai 2016 de 9 h 00 à 12 h 00
- le mercredi 18 mai 2016 de 14 h 00 à 17 h 00
- le samedi 28 mai 2016 de 9 h 00 à 12 h 00

Mairie de FRANCONVILLE

- le mardi 3 mai 2016 de 9 h 00 à 12 h 00
- le mercredi 18 mai 2016 de 9 h 00 à 12 h 00
- le jeudi 2 juin 2016 de 14 h 00 à 17 h 00

Le dossier soumis à l'enquête publique est consultable sur le site de la Préfecture du Val-d'Oise, sous le lien suivant : <https://lc.cx/48dB>

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront déposés dans les mairies susmentionnées et à la Direction départementale des territoires du Val-d'Oise – Service agriculture, forêt et environnement – pôle environnement, pour y être tenus à la disposition du public pendant un délai d'un an.